

COMPTE RENDU DE SEANCE DU CONSEIL

MUNICIPAL DU MERCREDI 4 MARS 2020

Nombre de conseillers en exercice : 14

Nombre de présents : 9

Présents : Magali BESSAOU - Yves COSTECALDE Adjoint - Valérie AYGALENQ - Alain DUFIEU - Viviane GAILLAC - Michèle GUIBERT - Carole RICARD - Mokhtar KACHOUR - Sébastien VIDAL.

Absents excuses : Evelyne AUTHIER - Elisabeth OLLITRAULT - Rémy BERALS - Emmanuel TOUTAIN.

Absente : Christine LERUST.

ORDRE DU JOUR

- 1 - Approbation du procès-verbal de séance du jeudi 27 février 2020
- 2-Présentation et vote du compte de gestion et du compte administratif 2019
- 3- Délibération pour affectation du résultat 2019
- 4- Questions diverses

1 - Approbation du procès verbal de séance du jeudi 27 février 2020 à l'unanimité

2- Approbation du compte administratif et du compte de gestion du budget principal 2020

Madame le Maire ne pouvant ni présider la séance au cours de laquelle est examiné son compte administratif, ni participer au vote, elle quitte la salle.

Monsieur Yves COSTECALDE maire-adjoint prend la présidence du Conseil pour présenter le compte de gestion établi par Monsieur le Trésorier d'Espalion et le compte administratif 2019 dressé par Madame Magali BESSAOU Maire pour le budget principal.

Les opérations de l'exercice 2019 font ressortir les résultats suivants pour le budget principal :

INVESTISSEMENT

Dépenses d'investissement	468 164.55 €
Recettes d'investissement	566 596.00 €
Résultat d'investissement de l'exercice	98 431.45 €
Résultat de clôture (qui tient compte du résultat d'investissement N-1)	317 283.92 €
Solde des restes à réaliser 2018	- 373 000.00 €
solde de la section d'investissement du compte administratif 2019	- 55 716.08 €

FONCTIONNEMENT

Dépenses de fonctionnement	844 902.06 €
Recettes de fonctionnement	1 070 423.18 €
Résultat de fonctionnement de 2018	225 521.12 €

Monsieur Yves COSTECALDE propose aux membres du conseil municipal d'approuver le compte de gestion 2019 du receveur et le compte administratif. 2019 de madame le maire

Les restes à réaliser en dépenses concernent les travaux commencés et non terminés en 2019 (notamment la Place de la Fontaine) et les restes à réaliser en recettes concernent les subventions et recettes diverses notifiées mais restant à encaisser.

Il est précisé que le compte administratif tel que présenté est conforme dans ses écritures au compte de gestion établi par Mr le Trésorier d'Espalion.

Il soumet au vote le compte de gestion et le compte administratif 2019.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal est appelé à :

- approuver le compte de gestion 2019 du receveur
- adopter le compte administratif 2019
- arrêter les résultats définitifs.
- déclarer toutes les opérations de l'exercice 2019 définitivement closes
- reconnaître la sincérité des restes à réaliser

Délibération n°4-2020 approuvée à l'unanimité

3- Affectation du résultat

Madame le Maire reprend la présidence de la séance et invite le Conseil Municipal à affecter, par délibération, le résultat de fonctionnement 2019. Après délibération le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat de fonctionnement 2019 d'un montant de 225 521.12 € au compte 1068 des recettes d'investissement du budget primitif 2020.

Délibération n°5-2020 approuvée à l'unanimité

4- Questions diverses

- établissement des plannings de permanence aux bureaux de vote pour les élections municipales du 15 mars 2020

Le Maire
Magali BESSAOU

